
RÉSOLUTION GÉNÉRALE

AG de l'UCR-FO des 11 et 12 mai 2022

Pour la paix, le pain et la liberté

L'Assemblée Générale de l'UCR FO réunie à Marseille les 11 et 12 mai 2022 condamne sans réserve la guerre qui sévit en Ukraine à la suite l'invasion de l'armée russe ordonnée par ses dirigeants.

L'AG entend exprimer son soutien total aux populations, aux travailleurs ukrainiens et à leurs syndicats qui sont les premières victimes d'un conflit dont elles ne sont pas responsables. De la même façon elle soutient la population et les militants en Russie et Biélorussie qui rejettent la guerre.

L'AG de l'UCR condamne toutes les guerres. Elle rappelle qu'aucun conflit armé ne justifie que des populations entières souffrent ou soient menacées dans leur vie.

Comme l'écrivait Anatole France : « On croit mourir pour des idées, on meurt pour des industriels. ».

L'AG rappelle son attachement aux valeurs fondamentales de FORCE OUVRIERE : la paix, le pain et la liberté.

Aussi, avec la Confédération, l'AG de l'UCR FO « sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. »

L'indépendance syndicale garante du combat pour les revendications

L'Assemblée générale de l'UCR FO réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux principes de liberté et d'indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des églises ou religions et sectes philosophiques.

Aussi, l'AG se félicite et approuve la décision de la Confédération de ne donner aucune consigne de vote ni lors de l'élection présidentielle, ni lors des législatives « *laissant l'entière liberté pour chaque syndiqué de participer en dehors du syndicat à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.* »

En tout état de cause, quel que soit le Président et la majorité élus, l'AG de l'UCR FO, avec la Confédération, réaffirme sa volonté de défendre en toutes circonstances et en tous lieux les intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs des salariés retraités.

Non à la baisse du pouvoir d'achat : Augmentation immédiate des pensions

L'Assemblée générale de l'UCR FO constate que l'inflation est repartie de plus belle et atteint à ce jour plus de 4,8% sur 12 mois selon l'INSEE.

Avec 0,4 % de hausse des pensions de base au 1er janvier 2021 et 1,1 % en janvier 2022, et +1% dans les complémentaires du privé en novembre 2021, le porte-monnaie des retraités est réduit à la portion congrue, d'autant que l'augmentation de l'énergie (gaz, électricité) dépasse les 10 % sur l'année et les carburants, les 20 %.

Ce n'est pas la « prime énergie » de cent euros qui compensera cette nouvelle perte de pouvoir d'achat. Or, l'AG rappelle qu'en 15 ans, les retraités ont perdu plus de 20% de leur pouvoir d'achat du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires, de la multiplication des mesures fiscales dont la hausse de la CSG DE 25%.

Dans l'immédiat, l'AG de l'UCR FO exige la revalorisation des pensions à hauteur de 5% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et augmentation en parallèle des plafonds déterminant les différents taux de CSG.

Et, d'une façon générale, l'AG de l'UCR FO exige :

Le rattrapage immédiat de la perte de 12 % depuis 2012 pour toutes les retraites,

L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,

Le retour sur les 10 meilleures années pour le calcul des retraites et pensions, ainsi que des droits à retraite en cours de constitution, sur l'évolution des salaires (et non sur les prix), ainsi que la suppression de la décote.

Un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au smic pour une carrière complète.

Le maintien et l'amélioration des droits aux pensions de réversion, la suppression des conditions de ressource dans le régime général et l'amélioration des taux de réversion.

Le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veuves et veufs,

La suppression de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA) de 0,3 % acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie, et dénonce le détournement du produit de cet impôt en 2013 et 2014.

La suppression de l'augmentation de 25% de la CSG depuis janvier 2018,

La défiscalisation des cotisations des complémentaires santé pour tous, sous forme d'un crédit d'impôt.

De la même façon, l'AG refuse :

La fiscalisation des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus.

Le plafonnement de l'abattement fiscal de 10 % qui contribuerait à amputer le niveau de vie de tous les retraités imposables.

Les décisions telles que le gel du barème de l'impôt sur le revenu, la baisse du quotient familial, le relèvement du seuil du revenu fiscal de référence (lequel conditionne les exonérations d'impôts, de taxe d'habitation, de la redevance audiovisuelle... ou détermine le bénéfice de certaines allocations.)

Elle revendique le remboursement des sommes ainsi injustement prélevées.

Concernant l'ARRCO-AGIRC, l'AG rappelle sa condamnation de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 30 octobre 2015 qui a abouti à ponctionner près de 3,4 milliards € sur les retraités en instaurant des malus sur les pensions liquidées à 62 ans. De même, l'AG de l'UCR-FO soutient le refus de la confédération de ne pas signer l'avenant, en juillet 2021, à l'accord AGIRC-ARRCO de 2019, avenant

qui réduisait la revalorisation des pensions complémentaires de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'inflation. Cet accord indigne a abouti à faire passer les réserves des régimes de 62 à 68 milliards au lieu d'aider les retraités à faire face à l'inflation. Aussi, l'AG de l'UCR-FO réclame des compensations pour les retraités injustement pénalisés et le rétablissement des paramètres de calcul ante 2015.

L'AG de l'UCR FO reprend à son compte la déclaration du CCN de la Confédération qui réaffirme sa détermination « à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

La Santé n'a pas de prix

Pour l'AG de l'UCR FO, la pandémie du COVID-19 a démontré que la Santé était un droit inaliénable. Et pourtant elle n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années et le gouvernement de M Macron porte une lourde responsabilité dans la gestion désastreuse de la crise sanitaire.

L'AG de l'UCR FO condamne les politiques d'austérité qui ont conduit l'hôpital public au bord du gouffre. La suppression de 115 000 lits en 25 ans dont 17.900 sous la dernière mandature et dont 5700 en 2020 en pleine pandémie, expliquent la situation actuelle qui alarme les personnels soignants. Cette situation résulte de la dictature de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie), appliquée budgétairement depuis les ordonnances Juppé de 1996 sur tout le territoire par les Agences Régionales de Santé et a amené à la disparition de services et d'établissements hospitaliers. Couplée avec le « numerus clausus » et les « quotas » de formations paramédicales, elle a abouti à la multiplication des déserts médicaux en ville comme en zone rurale.

Pour les personnes âgées, c'est une aggravation considérable des risques.

L'AG de l'UCR FO dénonce cette évolution dramatique instaurant la pénurie et conduisant, au plus fort de la crise sanitaire, à interdire aux personnes âgées l'accès aux services d'urgence.

L'AG de l'UCR FO revendique la création des milliers de postes nécessaires pour un bon fonctionnement des services de santé, l'arrêt des fermetures d'établissements, de lits et la réouverture des lits d'aval indispensables dans toutes les spécialités ainsi que la création massive de lits de réanimation afin de prendre en charge les patients dans de bonnes conditions.

Les EHPAD ne doivent pas être des machines à cash

La lecture du livre « Les Fossoyeurs » consacré au scandale de la gestion des EHPAD du groupe ORPEA n'a fait que confirmer ce que l'UCR dénonçait depuis longtemps.

En la matière, l'UCR FO dénonce depuis des années la logique de ces groupes qui considèrent les EHPAD comme de véritables « machines à cash » (+ de 4 milliards de chiffre d'affaires annuel).

L'AG de l'UCR FO s'oppose fermement à toutes financiarisation de la vieillesse.

Mais ce scandale ne doit pas occulter la situation dramatique de tous les EHPAD

En effet, l'AG de l'UCR FO rappelle que la Défenseure des droits, dans un de ses derniers rapports, dénonçait la pénurie de personnels dans les EHPAD, le confinement des anciens et concluait que « les droits et les libertés des résidents ne peuvent être la variable d'ajustement face aux manques de moyens et de personnel au sein des EHPAD ». Orientation en totale contradiction avec les études de l'INSEE et de la DREES qui indiquent que « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050. Pour maintenir constant le pourcentage de personnes en établissement (...), il faudrait que le nombre de places (...) augmente de 20% d'ici 2030 et de plus de 50% à l'horizon 2050. »

Or, le gouvernement, loin de répondre à la situation qu'il a créée avec ses prédécesseurs, déclare que « Les Français ne veulent plus de ce modèle devenu un repoussoir. Les EHPAD doivent eux aussi opérer un virage domiciliaire... ».

Aussi, pour l'AG de l'UCR FO, plus que jamais, la revendication d'un agent par résident dans les EHPAD est d'actualité. De la même façon, l'AG de l'UCR FO revendique la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.

Plus que jamais, la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail est indispensable pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.

Perte d'autonomie et 5^{ème} branche ou la mise à l'écart des retraités

Concernant la perte d'autonomie, l'AG rappelle qu'elle constitue un risque de santé au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des cotisations constitutives du salaire différé et garantissant les droits des assurés.

Mais, avec la création de la 5^{ème} branche, se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées dans la mesure où cette branche sera gérée par la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie) qui n'est pas un véritable organisme de Sécurité sociale et qui sera financée par l'impôt sous différentes formes, comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la suppression ou la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine, voire l'allongement de la durée de cotisation des salariés en activité .

Aussi, pour l'AG de l'UCR-FO, la seule façon d'en finir avec les restes à charge demandés aux personnes âgées et leurs familles consiste en la prise en charge de l'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie.

Pour la Défense de la Sécurité sociale basée sur le salaire différé.

L'AG de l'UCR FO réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale basée sur le salaire différé et dénonce la mise à la charge de celle-ci de ce qu'il est convenu d'appeler la « dette Covid ». Cette situation résulte d'une décision politique des pouvoirs publics et de la politique de fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale via la CSG, en substitution des cotisations patronales, via la hausse de la part de TVA affectée à la Sécurité sociale et via le prolongement de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) qui alimente la CADES et ce, jusqu'en 2033 !

Cette dette sera donc essentiellement supportée par les travailleurs, actifs et retraités.

L'AG de l'UCR FO condamne les exonérations de cotisations patronales décidées par le gouvernement, notamment en favorisant le versement par les employeurs de prime au détriment des augmentations de salaires.

L'AG de l'UCR FO considère que toutes les décisions des pouvoirs publics visent à une absorption du budget de la protection sociale dans celui de l'Etat par le biais de :

La centralisation des cotisations sociales des régimes de retraite dans l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) sous contrôle de Bercy,

Le prélèvement à la source de l'impôt avant fusion avec la CSG,

La 5ème branche excluant les personnes âgées et handicapées de l'assurance-maladie,

La volonté d'intégrer la loi de Finances et la loi de Financement de la sécurité sociale dans le même exercice,

La volonté de supprimer les régimes publics et privés de retraite au profit d'un régime unique,

Le projet de paiement à la source des prestations sociales qui, entre autres, menace l'existence des caisses d'allocations familiales.

L'AG de l'UCR demande la suppression de la CSG et sa reconversion en cotisations sociales.

Pour l'accès aux soins pour tous : Non à la « Grande Sécu » !

L'AG de l'UCR FO condamne également le projet de « Grande Sécu » qui confirme la volonté des pouvoirs publics de prendre en main toute la couverture sociale des travailleurs de ce pays pour alléger encore la participation des entreprises à son financement. Comme pour les retraites, le but ultime est le contrôle total du panier de soins remboursé par l'assurance maladie et les mutuelles au prix de la disparition de celles-ci. L'AG de l'UCR FO s'oppose à ce projet et soutiendra toute action de défense des mutuelles et de la protection complémentaire maladie contre les appétits des groupes assurantiels privés. Elle exige, dans le public comme dans le privé, que les mêmes droits soient ouverts pour tous, actifs et retraités.

L'AG de l'UCR-FO rappelle sa condamnation de la loi n°2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance-maladie qui a institué les mesures restrictives en matière d'accès aux soins avec déremboursements et moindres remboursements de médicaments et de soins, institution de franchises et forfaits non remboursables par les complémentaires, l'instauration d'un parcours médical assorti de sanctions, etc. Ceci a conduit, en diminuant la couverture de base, à rendre indispensable une couverture complémentaire pour ceux pouvant faire face ou appartenant à des branches où la négociation a permis aux retraités de continuer à bénéficier de la mutuelle d'entreprise. Mais les retraités n'en ayant pas la possibilité ont ainsi dû renoncer à se soigner, ce qui est inacceptable.

L'UCR-FO réaffirme son attachement aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, solidarité et instances démocratiques. Elle rappelle l'opposition de la Confédération à l'Accord National Interprofessionnel de 2013, susceptible de permettre une diminution des droits.

L'UCR FO revendique l'instauration d'un plafonnement des cotisations et le rétablissement de celui qui a été supprimé en 2017 pour les retraités adhérents à leur mutuelle d'entreprise.

L'UCR-FO exige que les mêmes droits soient ouverts aux actifs et aux retraités, dans le public comme dans le privé et considère que les employeurs publics ou privés ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités en matière de protection sociale de leurs salariés et de leurs ayants-droits.

Non à la « dématérialisation » dans les rapports des retraités avec les administrations, médecins, services publics ou commerciaux.

L'AG de l'UCR FO constate que le gouvernement se saisit de la pandémie pour amplifier le recours à la dématérialisation, aux services numériques. Elle condamne le développement exagéré de ces pratiques conduisant à ce que l'on appelle la "fracture numérique", dénoncée par un rapport de la Défenseure des droits.

Elle dénonce les conséquences de cette politique, destinée à faire des économies de personnel plus qu'à faciliter la vie des assurés les plus âgés, peu au fait de ces technologies. De ce fait, ces évolutions aboutissent à imposer des déplacements longs et fréquents, forcément coûteux.

L'AG de l'UCR FO alerte sur les dangers que représentent l'harmonisation européenne des dossiers médicaux numériques au prétexte d'économiser 5,5 milliards sur 10 ans. Le secret médical n'est plus garanti en permettant l'utilisation de ces bases de données aux diverses institutions et entreprises.

L'AG de l'UCR FO exige le rétablissement des services publics supprimés et de l'accueil par des agents, le droit au maintien des formulaires papier et l'envoi de document d'information réguliers, que ce soit dans le domaine public (énergie, Sécurité sociale...) ou commercial (banques, vente par correspondance).

L'UCR-FO et les instances publiques : HCFEA, CDCA, CRCA

L'UCR-FO intervient dans les instances nationales comme le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge. Elle y défend les positions de l'UCR et de la Confédération au sein du Conseil de l'Âge en exposant ses conceptions sur la prise en charge de l'autonomie, le rôle des aidants, la nécessaire formation des intervenants du secteur médico-social ainsi que la revalorisation de leurs métiers. Elle s'appuie sur les autres organisations qui partagent ses positions ce qui a permis d'aboutir à de fréquentes prises de positions communes. Elle mandate ses représentants pour défendre sans relâche les positions arrêtées dans ses instances.

L'UCR-FO invite également les camarades qui siègent dans les Comités départementaux et/ou Régionaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie à faire connaître nos positions en s'appuyant sur la représentation des actifs œuvrant dans le secteur de l'autonomie. Même si ces formations n'ont qu'un caractère consultatif, elles ne doivent pas servir à couvrir l'insuffisance de crédits accordés au secteur médico-social dans les départements. L'UCR FO rappelle que les représentants FO dans les CDCA y sont pour y défendre les positions de Force Ouvrière et ne sauraient participer à l'élaboration et à la cogestion des politiques publiques. Entre les gouvernants et les gouvernés, nous avons choisi : nous sommes du côté des gouvernés.

FERPA

L'AG de l'UCR FO mandate ses instances pour poursuivre le travail effectué dans cette fédération afin de défendre les retraités représentés par les 42 organisations adhérentes de 24 pays et assurer la diffusion du manifeste de la FERPA auprès de ses adhérents. Elle a apprécié le message de soutien de la FERPA adressé aux syndicats et aux organisations de retraités à l'occasion de la journée de mobilisation du 17 décembre 2019 contre le projet du gouvernement français de réforme des retraites.

L'UCR FO soutient la demande d'une manifestation européenne organisée le même jour pour la défense et l'amélioration des régimes de retraite dans toute l'Europe.

Rétablissement des libertés individuelles et collectives.

L'AG de l'UCR FO s'indigne que la crise de la COVID-19 ait pu servir de prétexte à la mise en place d'une multitude de lois et décrets sur l'état d'urgence sanitaire, sur la « Sécurité globale », etc... Elles ont entraîné des limitations au droit de réunion, de manifestation, la création d'un passe sanitaire devenu passe vaccinal qui est devenu dans certains cas un motif de licenciement.

Avec la Confédération, l'AG de l'UCR FO appelle « au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire ».

Mobilisation et Unité d'action

L'AG de l'UCR FO se félicite que l'unité d'action dans le cadre du groupe des 9 ait permis depuis plusieurs années maintenant la mobilisation des retraités sur des revendications claires.

Elle mandate les instances qui seront élues pour poursuivre dans cette voie étant entendu qu'avec la Confédération « elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de Co législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. »

Congrès confédéral

L'Assemblée générale de l'UCR FO rappelle que, conformément à l'article 43 bis de statuts confédéraux, un représentant de chaque UDR ainsi que les membres du bureau national de l'UCR peuvent assister, à ces titres, aux travaux du Congrès.

Comme le rappelle la résolution du dernier CCN, « Par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant (...) ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative et indépendante portée par FO. »

Pour l'AG de l'UCR FO, ce congrès sera aussi un tremplin pour développer l'UCR, les UDR et les sections fédérales de retraités. Elle appelle tous les syndicats à informer leurs adhérents qui partent en retraite à renouveler leurs adhésions car « Retraité un jour, syndiqué toujours !

